



## Annexe à la Circulaire 4

# Consultation des décisions disciplinaires sur Footclubs

### Diffusion clubs

#### INFORMATION

Comme vous avez déjà pu le constater ou, tout du moins, en être informés, à compter de cette saison 2014/2015, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques "Procès-verbaux" ou "Sanctions" des clubs), que ce soit celui de la F.F.F., de votre Ligue régionale ou de votre District.

Sachez que cet arrêt des publications sur Internet n'est pas le fait de la Fédération mais a été imposé par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), dans le cadre du respect des données personnelles.

RAPPEL : en tout état de cause, les sanctions individuelles de vos licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel "Mon Compte F.F.F."

Néanmoins, nous sommes conscients de la carence que cette absence de publication va générer pour vous, tant pour consulter les sanctions de vos licenciés que celles des licenciés de vos adversaires.

Dès lors, afin de ne pas vous pénaliser, sans remettre en cause les exigences de la CNIL, vous pourrez désormais prendre connaissance de toutes ces informations **sur Footclubs**.

Ainsi, vous pourrez :

- d'une part, **consulter les sanctions disciplinaires de vos licenciés ainsi que celles des licenciés de vos adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Vous trouverez ci-après les procédures à suivre pour ces différentes consultations.

#### Consultation des sanctions de vos licenciés / des licenciés de vos adversaires

Pour ce faire : dans le menu [Compétitions](#), vous devez aller dans [Dossiers](#).

Trois choix sont alors possibles : [discipline officielle du club](#) / [discipline officielle autres clubs](#) / [suivi tous dossiers du club](#).

- Choix 1 : Discipline officielle club affiche, selon les critères sélectionnés, toutes les décisions disciplinaires de vos licenciés.

Par défaut, les dates de publications sont initialisées à la semaine calendaire de la dernière date de publication. La discipline officielle n'affiche que les décisions publiées des trois dernières saisons.

Ces critères servent à filtrer les décisions

Les décisions sont affichées (s'il en existe) par niveaux respectifs "National", "Régional" puis "Départemental" dans trois listes distinctes.

Les décisions comporte une date de publication

D / J	Catégorie	Phase	Equipe	Date de publication	Date de sanction
02/02/2013	Championnat National U19	Phase 1	Arles / AS Arles-Avignon	11/02/2013	08/02/2013 12:02
03/02/2013	Championnat National U19	Phase 1	Arles / AS Arles-Avignon	03/02/2013	02/05/2013 08/02/2013 12:02
02/02/2013	Championnat National U19	Phase 1	Arles / AS Arles-Avignon	02/02/2013	01/05/2013 08/02/2013 12:02

- Choix 2 : Discipline officielle autres clubs affiche, selon les critères sélectionnés, toutes les décisions disciplinaires des licenciés d'un de vos adversaires.

La liste déroulante affiche les compétitions dans lesquelles le club du contexte est engagé. La liste des clubs affiche les clubs rencontrés dans le cadre de la compétition sélectionnée.

En cliquant sur un club, sa discipline officielle est consultable.

N°	Club	Date de sanction
500116	A. C. ARLES- AVIGNON	
500765	A.C. AJACCIO	
500117	A.S. CANNES	
508408	A.S. FOREZ ANDRÉZIEUX BOUTHEON	
520344	A.S. LATTOISE	
500091	A.S. MONACO F.C.	
500235	A.S. ST ETIENNE	
535789	CLERMONT FOOT AUVERGNE 63	
500099	MONTPELLIER HERAULT S.P.C.	
503313	NIMES O.	

Dans le cas présent, il n'existe pas de discipline officielle pour ce club et selon les critères de filtre choisis.

D / J	Catégorie	Phase	Equipe	Date de publication	Date de sanction
01/07/2013	Championnat National U19	Phase 1	Arles / AS Arles-Avignon	01/07/2013	07/07/2013

- Choix 3 : [Suivi tous dossiers du club](#) affiche les mêmes données que l'ancienne fonctionnalité [Dossiers](#), à savoir tous les dossiers de votre club (ex : demandes de licence, etc...).

- A savoir pour les choix [Discipline officielle](#) (club ou autre club) :
  - choix total des dates de la rubrique [Sanction\(s\) publiée\(s\) du](#) (possibilité de remonter sur trois saisons),
  - penser à changer la saison pour pouvoir prendre connaissance des sanctions de la saison écoulée,
  - les sanctions sont publiées par niveau de compétition (national puis régional et départemental),
  - il peut exister plusieurs pages par niveau de compétition.

- Pour ce qui est de la consultation des sanctions frappant un licencié d'un autre club, elle peut également se faire à partir du menu [Autres clubs](#) : aller dans [Qualification personne](#). Attention toutefois : l'utilisation de cette rubrique suppose de connaître non seulement le nom et le prénom du joueur recherché mais également sa date de naissance.

## Consultation des procès-verbaux

➤ Pour ce faire :

1. Dans le menu **Organisation**, aller dans **Procès-verbaux**.
2. Choisir le **Centre de gestion** (menu déroulant- en fonction de l'organe disciplinaire dont le procès-verbal veut être consulté) et cliquer sur **Afficher** (la liste des commissions du centre de gestion sélectionné apparaît).



3. Choisir la commission voulue en cliquant sur le **nombre de procès-verbaux** (la liste des procès-verbaux de ladite commission s'affiche).



4. Cliquer sur la date de publication (**Publié le**) du procès-verbal souhaité pour le consulter.



The screenshot shows the 'Footclubs' website interface. At the top left is the logo 'Footclubs' with the tagline 'mon espace club FFF'. Below it is a navigation menu with 'Organisation > Procès-verbaux'. A sidebar on the left contains various club management options like 'Identité club', 'Utilisateurs Footclubs', etc. The main content area displays a table of minutes with columns for 'Commission', 'Date de publication', and 'Titre'. A yellow callout box with a red arrow points to the date '07/07/2014 17:23' in the 'Date de publication' column, containing the text: 'En cliquant sur la date de publication, l'utilisateur peut consulter le procès verbal.' Below the table is a pagination control showing 'De 1 à 1 sur 1' and a search button 'Rechercher une autre commission'.

## CONCLUSION

La F.F.F. est désolée de ces changements d'habitudes par rapport à un système qui fonctionnait bien. Cependant elle n'a pas eu le choix et a été obligée de donner suite à la mise en demeure de la CNIL sur ce sujet.

Il a fallu très vite trouver des alternatives pour ne pas pénaliser les clubs. Nous souhaitons que le nouveau système puisse rendre tous les services souhaités par les clubs dans ce domaine et nous restons attentifs pour effectuer, le cas échéant, les ajustements nécessaires.